

## LES PLANTES PROTEGEES DE LA REGION LIMOUSIN

(Corrèze, Creuse et Haute-Vienne)

BOTINEAU, M., GHESTEM, A. \*, et VILKS, A. \*\*

\* Laboratoire de Botanique, Faculté de Pharmacie, 2, rue du Docteur Marcland 87025 Limoges Cedex.

\*\* Laboratoire de Biologie Végétale, Faculté des Sciences, 123, rue Albert Thomas 87060 Limoges Cedex.

### RESUME

Les auteurs présentent les espèces végétales (ptéridophytes et plantes à fleurs) de la région Limousin, qui sont protégées soit au plan national, soit au plan régional. Ils les replacent dans leurs milieux naturels respectifs.

**MOTS CLES:** Limousin, milieux naturels, plantes protégées.

### SUMMARY

The authors deal with the vegetal species (pteridophytes and floral plants) of the Limousin district – France – which are being protected nationally or locally. Each plant is set out within its own natural environment.

**KEY WORDS:** Limousin district, natural environment, protected plants.

### INTRODUCTION

Un certain nombre d'espèces végétales du Limousin bénéficient de mesures de protection.

De la liste des espèces protégées au plan national (J.O. du 13 mai 1982), seules une quinzaine d'entre elles sont ou ont été présentes dans notre région. Le Limousin apparaissait donc peu concerné.

Pourtant, il s'avérait nécessaire de protéger un certain nombre d'autres plantes, très localisées ou devenues rares. Aussi, depuis la publication de cet arrêté, l'A.U.L.E.P.E. et la Société Botanique du Centre-Ouest se sont attachées à établir une liste complémentaire, correspondant aux espèces végétales les plus rares du Limousin. Cette liste a été retenue et publiée au J.O. du 19 novembre 1989.

Il nous a semblé intéressant de faire connaître cette liste, en situant les plantes dans les différents milieux où elles peuvent se rencontrer. Seules, les ptéridophytes et les plantes à fleurs seront mentionnées ici.

## I – VEGETATION DES ETANGS

### a) Eaux libres

A la surface de certains étangs, principalement en Haute-Vienne et en Creuse, on rencontre la châtaigne d'eau (*Trapa natans*). Le petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*) n'est connu qu'à l'étang de Tête de Boeuf près de Lussat (23).

Flottant entre deux eaux, on observe encore trois espèces du genre Utriculaire qui est une plante carnivore à fleurs jaunes: l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), la petite Utriculaire (*Utricularia minor*) et la grande Utriculaire (*Utricularia australis*).

Enfin, très localement, a été signalée en Creuse, la Sagittaire ou Flèche d'eau (*Sagittaria sagittifolia*).

### b) Ceintures végétales

En bordure des étangs, se développent des végétations réparties en zones concentriques selon le caractère plus ou moins prononcé d'immersion au cours de l'année.

Sur les berges, peuvent s'observer très localement (par exemple, étang du Ris-Chauveron (87), étang des Oussines (19)) trois espèces d'Isoète protégées au plan national: Isoète des lacs (*Isoetes lacustris*), Isoète à spores hérissées (*I. echinospora*) et Isoète menu (*I. tenuissima*).

Dans ce même biotope le Flûteau étoilé (*Damasonium alisma*), plante protégée aussi au plan national, n'a pu être revue depuis les observations de E. LAMY et de l'Abbé LECLERC, citées par C. LEGENDRE. Il faut encore ajouter la présence du Jonc en tête (*Juncus capitatus*), du Scirpe pauciflore (*Scirpus pauciflorus*) et de la Pilulaire (*Pilularia globulifera*).

Au sein des jonçaiies-cariçaiies, on peut rencontrer la Prêle rameuse (*Equisetum ramosissimum*) qui n'existe qu'en Haute-Vienne près de Saint-Junien, le Rubanier minuscule (*Sparganium minimum*), des Laïches telles que la Laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*), la Laïche fausse brize (*Carex brizoides*), le Peucedan des marais (*Peucedanum palustre*) essentiellement en Corrèze, ou encore la Grande Douve (*Ranunculus lingua*) protégée au plan national dont il existe une seule station, à l'étang du Chancelier près de Saint-Fiel (23).

En altitude, un saule participant au boisement des milieux palustres mérite d'être signalé: le Saule à cinq étamines (*Salix pentandra*).

## II – LES TOURBIERES

Les tourbières, nombreuses sur les hauts plateaux de la "Montagne Limousine", abritent un certain nombre d'espèces protégées qui se répartissent dans les groupements qui les constituent.

Les bas-marais peuvent receler trois espèces remarquables: une Laïche (*Carex magellanica* ssp. *irrigua*) signalée autrefois en Creuse et deux Linaigrettes exceptionnelles (*Eriophorum gracile* et *E. latifolium*).

Au sein de la tourbière active proprement dite, mentionnons deux espèces protégées au plan national dont l'existence est aujourd'hui douteuse: la Scheuchzérie des tourbières (*Scheuchzeria palustris*) découverte en 1968 et observée régulièrement jusqu'en 1982 à l'étang de-Faux-la-Montagne (23) et le Malaxis des marais (*Hammarbya paludosa*), observée en 1969 entre Thouron et Compreignac (87) à l'occasion de l'excursion de la Société Botanique de France.

Par contre, trois autres espèces, également protégées au plan national, sont revues régulièrement: l'Andromède à feuilles de Polium (*Andromeda polifolia*) à l'étang du Bourdeau (23), le Spiranthe d'été (*Spiranthes*

*aestivalis*) en forte régression et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) qui, lui, est relativement plus commun.

Protégés au plan régional, se rencontrent dans ces mêmes milieux l'Orpin velu (*Sedum villosum*) non revu récemment et la Laïche pauciflore (*Carex pauciflora*) présente au Longeyroux et à Négarioux (19).

Sur tourbe nue, trois espèces peuvent se côtoyer: le Lycopode inondé (*Lepidotis inundata*) et le Rhynchospora brun (*Rhynchospora fusca*) très localisés, de même que le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) un peu plus fréquent.

Deux espèces très localisées ont été observées dans des landes tourbeuses: la Canneberge à petits fruits (*Vaccinium microcarpum*) au Longeyroux (19) et la Laïche à deux nervures (*Carex binervis*) à Pioffray dans les Monts de Blond (87).

### III – LES PRES HUMIDES

Une seule espèce figurant dans ce type de milieu est protégée au plan national: la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*). La Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) s'observe aussi dans les prés tourbeux ou les landes humides.

Dans des cuvettes plus longuement inondées, les fossés, peut croître la Pulicaria annuelle (*Pulicaria vulgaris*). La Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) se développent au sein de prairies mouilleuses. L'Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), très curieuse ptéridophyte des prés humides, n'a été observée que dans de rares stations de la région (Corrèze et Haute-Vienne).

Sur sols plus neutres, on peut voir deux autres espèces prairiales: le Cirse bulbeux (*Cirsium tuberosum*) et le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) très rare en Haute-Vienne.

Dans ce département et dans celui de la Corrèze, on peut rencontrer exceptionnellement (une station par département) au sein d'aulnaies bétulaies marécageuses, une fougère: le Théliptéris des marais (*Thelypteris palustris*).

Enfin, ajoutons que la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) est protégée dans le département de la Haute-Vienne où elle n'est connue que dans une seule station (région de Saint-Victorien).

### IV – LES PLANTES DE MEGAPHORBIAIES D'ALTITUDE

En Limousin, les mégaphorbiaies montagnardes sont exceptionnelles. Par contre, certaines espèces constitutives de ces formations se trouvent localement, mais isolées, en raison d'une altitude plus basse.

C'est le cas:

- de l'Adénostyle à feuilles d'alliaire (*Adenostyles alliariae*),
- de la Grande Astrance (*Astrantia major*),
- du Cerfeuil doré (*Chaerophyllum aureum*),
- de la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*),
- du Géranium brun (*Geranium phaeum*),
- de la Laitue de Plumier (*Cicerbita plumieri*)
- et du Sénéçon fausse cacalie (*Senecio cacaliaster*).

Toutes ces espèces sont protégées au niveau régional. Une seule est protégée sur le plan national: c'est l'Ail victorialis (*Allium victorialis*).

C'est essentiellement en Corrèze que se localisent ces espèces (Gorges du Chavanon et ses affluents par exemple) et pour l'Ail victorial, le bassin de la haute Vézère. *Cicerbita plumieri* existe également en Haute-Vienne (Eymoutiers) et *Senecio cacaliaster* suit le cours des rivières descendant de la "Montagne Limousine" jusqu'à vers 400 m d'altitude.

## V – LES BOIS

C'est essentiellement les bois d'altitude qui renferment le plus d'espèces protégées. Dans les ravins des vallées très encaissées croissent la Lunaire vivace (*Lunaria rediviva*) et la Valériane à trois folioles (*Valeriana tripteris*).

Dans les bois frais, hêtraies de pente surtout, s'observent l'Actée en épi (*Actaea spicata*), le Méconopsis du Pays de Galles (*Meconopsis cambrica*), la petite Pyrole (*Pyrola minor*), la Luzule blanche (*Luzula nivea*), la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*), la Laïche pileuse (*Carex pilosa*), le Bois gentil (*Daphne mezereum*), la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*), et le Sceau de Salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*), localisés en haute Corrèze. Signalons également la présence en une unique station, dans ce même département, du Sénéçon à feuilles spatulées (*Senecio helinitis* ssp. *helinitis*).

D'autres plantes peuvent se rencontrer parfois à plus basse altitude; c'est le cas du Lis martagon (*Lilium martagon*) dont on ne connaît que quelques stations en Corrèze et Creuse, et une seule en Haute-Vienne, de l'Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*), de l'Aconit tue-loup (*Aconitum vulparia*) et du Doronic mort aux panthères (*Doronicum pardalianches*). La Laïche pendante (*Carex pendula*) est très localisée en Creuse, ce qui a justifié sa protection dans ce département.

De même, la rareté en Haute-Vienne de trois fougères a permis leur protection départementale: il s'agit du Dryopteris de Linné (*Gymnocarpium dryopteris*), du Dryopteris des montagnes (*Oreopteris limbosperma*) et du Dryopteris phegopteris (*Phegopteris connectilis*).

Dans certains bois des gorges de la Dordogne (19) se rencontrent le Mélampyre des bois (*Melampyrum sylvaticum*) et la Mélifique penchée (*Melica nutans*) qui est également présente dans les gorges du Chavanon. La Raiponce de France (*Phyteuma gallicum*) est, quant à elle, plutôt une plante de lisière, et parfois même de milieux prairiaux, qui se localise sur le Plateau de Millevaches.

Une orchidée est liée aux plantations de pins. Il s'agit de la Goodyéra rampante (*Goodyera repens*).

Quelques espèces ont des exigences altitudinales moins affirmées: la Parisette (*Paris quadrifolia*), l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*), la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*), le Pigamon mineur (*Thalictrum minus*), la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus avis*) ainsi que la Prêle d'hiver (*Equisetum hiemale*).

Deux fougères hybrides ne sont connues que par quelques stations: *Dryopteris x remota* dans un ravin à altitude relativement basse près de Cornil (19), et *Dryopteris x deweveri* découverte dans quelques sous bois marécageux en Creuse et Haute-Vienne (une station dans chaque département).

Une orchidée forestière est localisée sur les terrains calcaires du Bassin de Brive: l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*).

Enfin, trois espèces d'affinités plus atlantiques méritent d'être signalées: la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non scripta*), qui est exceptionnelle en Corrèze et donc protégée dans ce département, le Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*) rare et protégé en Haute-Vienne, et la Sibthorpie d'Europe (*Sibthorpia europaea*) des talus ombragés et humides.

## VI – LANDES ET PELOUSES ACIDIPHILES

Dans les pelouses "montagnardes" de Corrèze et de Creuse ont été observées exceptionnellement, le Pied de chat (*Antennaria dioica*), le Botrychium lunaire (*Botrychium lunaria*), le Crocus d'automne (*Crocus nudiflorus*) et la Gentiane champêtre (*Gentianella campestris*). On peut encore signaler le Fenouil des Alpes (*Meum*

*athamanticum*) qui existe dans l'Est du département de la Corrèze. L'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) est également connue de la Haute-Vienne.

Les landes qui leur correspondent recèlent parfois le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*). Un autre lycopode *Diphasiastrum tristachyum* signalé autrefois en quelques localités de Corrèze et de Creuse par Charles LEGENDRE n'ont jamais pu être retrouvées.

Les pelouses et landes thermo-atlantiques hébergent le Glaïeul d'Illyrie (*Gladiolus illyricus*), le Siméthis à feuilles aplaties (*Simethis planifolia*), le Phalengère à fleurs de lis (*Anthericum liliago*, protégé en Creuse et Haute-Vienne), et la Potentille des montagnes (*Potentilla montana*).

Deux bruyères appartiennent à ce cortège floristique, la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) protégée en Creuse et la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*). Cette dernière espèce n'est connue que d'un site de Haute-Vienne (Landes de La Flotte - le Cluzeau près de Magnac-Bourg). Elle se développe au pied d'un affleurement serpentinique, ce qui n'est pas son écologie habituelle.

Ces pelouses et landes thermo-atlantiques évoluent dans leur aire naturelle vers un bois à chêne tauzin (*Quercus pyrenaïca*). Cette espèce n'est présente que ponctuellement en Haute-Vienne et Corrèze et fait l'objet d'une protection régionale.

## VII - LES ROCHERS

Sur les rochers ombragés et frais se développent de nombreuses fougères parmi lesquelles certaines sont exceptionnelles.

Citons tout d'abord celles qui ont mérité une protection régionale:

- la Capillaire de Montpellier (*Adiantum capillus veneris*),
- l'Annogramme à feuilles minces (*Anogramma leptophylla*),
- l'Asplénium lancéolé (*Asplenium billotii*),
- l'Asplénium du Forez (*Asplenium foreziense*),
- la Cryptogramme crispée (*Cryptogramma crispera*),
- deux Cystopteris (*Cystopteris fragilis* et *C. dickiana*),
- le Polystichum lonchitis (*Polystichum lonchitis*),
- le Polypode austral (*Polypodium australe*).

S'y ajoute le rare Lycopode selagine (*Huperzia selago*). Par contre la Scolopendre officinale (*Asplenium scolopendrium*) n'est protégée qu'en Haute-Vienne.

Sur les rochers ensoleillés, un certain nombre d'espèces à fleurs méritent d'être signalées du fait de leur rareté:

- l'Epervière de Lepèletier (*Hieracium peleteranum*),
- le Saxifrage continental (*Saxifraga continentalis*),
- le Sedum hérissé (*Sedum hirsutum*),
- la Joubarde araignée (*Sempervivum arachnoïdeum*),
- la Fétuque châtain (*Festuca paniculata* ssp *spadicea*),
- le Millepertuis à feuilles linéaires (*Hypericum linarifolium*).

## VIII - LES PELOUSES CALCAIRES

Elles n'existent en Limousin que dans le Bassin de Brive. Les plantes qui sont inféodées à ces milieux sont donc exceptionnelles pour la région. Les plus rares ont été inscrites sur la liste régionale.

Parmi celles-ci, on rencontre un certain nombre d'Orchidées telles que l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Ophrys brun (*Ophrys fusca*), l'Ophrys bécasse (*Ophrys scolopax*).

D'autres espèces, bien que non spécifiques de ces milieux existent aussi mais de façon exceptionnelle sur des pelouses sèches recouvrant des substrats plus acides. C'est le cas de l'Orchis punaise (*Orchis coriophora* ssp. *coriophora*) et le Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*). Une dernière espèce, l'Orchis mouche (*Gymnadenia conopsea*), a même été observée dans une prairie montagnarde près de Nedde (87).

D'autres familles sont représentées:

- les Légumineuses Papilionacées avec la Bugrane striée (*Ononis striata*), la Coronille scorpion (*Coronilla scorpioides*) et la Psoralée à odeur de goudron (*Psoralea bituminosa*);
- les Linacées avec le Lin d'Autriche (*Linum austriacum*);
- les Composées avec la Leuzée pomme de pin (*Leuzea conifera*) et la Stéhéline douteuse (*Staehelina dubia*);
- les Liliacées avec la Scille d'automne (*Scilla autumnalis*), pas toujours liée au calcaire,
- et les Graminées avec la Stipe pennée (*Stipa pennata*).

Ces pelouses évoluent vers un boisement à chêne pubescent; il existe en lisière de ces bois,

- une formation basse appelée ourlet au sein de laquelle on peut noter l'Héliantheme à feuilles de saule (*Helianthemum salicifolium*), l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*), le Limodore avorte (*Limodorum abortivum*) et la Cucubale porte-baies (*Cucubalus baccifer*) qui peut également se trouver dans le bassin sédimentaire de Gouzon.

- une formation haute faite d'arbustes avec l'Épine vinette (*Berberis vulgaris*), l'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) et le Daphné laurier (*Daphné laureola*).

Enfin, en sous-bois, citons la rare présence d'une orchidée: l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*).

Certaines espèces caractéristiques des pelouses calcaires se développent exceptionnellement sur d'autres milieux qui leur apporte une chaleur équivalente. C'est pourquoi certaines sont protégées

- en Creuse: la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), l'Héllébore fétide (*Helleborus foetidus*) et l'Épiaire droite (*Stachys recta*);

- en Haute-Vienne: la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) dont il existe une station isolée de son aire au Pont de l'Aiguille;

- en Creuse et Haute-Vienne, l'Hippocrepis à toupet (*Hippocrepis comosa*).

## IX – AFFLEUREMENTS DE SERPENTINE

Deux départements du Limousin (Corrèze et Haute-Vienne) ont le privilège de posséder des affleurements ponctuels de serpentine qui est un silicate de magnésium hydraté, issu du métamorphisme de roches ultrabasiques.

De nombreuses plantes évitent ces terrains du fait de leur très forte teneur en magnésium et de leur pauvreté en calcium. Cependant, certaines espèces plus tolérantes à ces conditions se développent sur ces terrains. Ces plantes, pour un certain nombre d'entr'elles, ne se rencontrent en Limousin que dans ces sites.

Les biotopes les plus typiques sont constitués de blocs rocheux dans les fissures desquels apparaît une fougère rigoureusement liée à la serpentine, *Notholaena marantae*, mais aussi de pelouses maigres et rases dominée par une Fétuque glauque.

S'y observent de nombreuses espèces intéressantes telles que: l'Astérocarpe blanchâtre (*Sesamoïdes canescens*), l'Ail des landes (*Allium ericetorum*), l'Oeillet de Montpellier (*Dianthus monspessulanus*) spécifique aux affleurements de Haute-Vienne; le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*) et la Véronique en épis (*Veronica spicata*) sont tous deux localisés sur les serpentines de Corrèze.

Une autre espèce, le Plantain maritime (*Plantago maritima*) également propre à la Corrèze, se rencontre sur quelques affleurements de serpentine, mais aussi exceptionnellement sur buttes calcaires.

Enfin, les gisements de Corrèze présentent une belle orchidée, le Sérapias langue (*Serapias lingua*); cette espèce peut se rencontrer également en Limousin dans d'autres milieux, par exemple des prairies mésophiles.

Au sein de ces pelouses, existent des cuvettes peu profondes conservant une fraîcheur relative qui permet le développement sur un site de Corrèze de l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), espèce protégée au plan national.

## X – ADVENTICES DE CULTURES

Il s'agit surtout de moissons. Lorsque celles-ci subissent peu de traitements par les désherbants, elles peuvent héberger des adventices qui sont devenues rares. On peut citer la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), qui manque presque partout, mais que l'on observe parfois encore dans quelques parcelles de seigle (Plateau de Millevaches, Monédières, Xaintrie, ...), le Chrysanthème des moissons (*Chrysanthemum segetum*), le Glaïeul des moissons (*Gladiolus segetum*), et deux campanulacées, le Miroir de Vénus (*Legousia speculum veneris*) et la Campanule erinus (*Campanula erinus*).

Dans d'autres types de culture, on peut rencontrer la Luzerne orbiculaire (*Medicago orbicularis*) et la Trépane barbue (*Tolpis barbata*).

Enfin, le long de certains chemins frais, peut s'observer une euphorbe protégée au plan national: l'Euphorbe ésule (*Euphorbia esula* ssp. *tommasiniana*).

Toutes ces espèces (130 espèces environ) ont contribué à évaluer la qualité des sites regroupés dans les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.), publiées par le Ministère de l'Environnement dans l'Inventaire du Patrimoine Naturel 1990 pour la Région.

Les listes d'espèces végétales, désormais protégées au plan régional, devraient ainsi permettre aux pouvoirs publics (préfets de Région et de département) de prendre d'utiles mesures de protection des milieux sous forme d'arrêtés de protection de biotope.

## BIBLIOGRAPHIE

A.U.L.E.P.E., 1985 – Connaître les plantes remarquables du Limousin. 17 p. Centre Impression Limoges.

BOTINEAU, M., 1985 – Contribution à l'étude botanique de la haute et moyenne vallée de la Vienne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S., Numéro spécial VI, 352 p.

BOUDRIE, M., 1988 – Les Ptéridophytes de l'herbier Charles LEGENDRE. Une mise au point de la ptéridoflore limousine. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. XIX, 65 – 96.

BRUNERYE, L., et MAISONNEUVE, R. – 1979 – CONTRE, E., et MAISONNEUVE, R. – 1978 – MAISONNEUVE, R. – 1977 – Espèces intéressantes du département de la Corrèze (I, II et III). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. VIII (113 – 123), IX (288 – 316), X (9 – 19).

Journal Officiel, 1989 – Arrêté du 1er septembre 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Limousin complétant la liste nationale, 14421 – 14423.

LEGENDRE, Ch., 1916, 1922 et 1926 – Catalogue des plantes du Limousin. *Société Botanique et Scientifique du Limousin*, Tome I, DUCOURTIEUX et GOUT, Limoges, 312 p. – Tome II et supplément BONTEMPS, Limoges, 410 et 96 p.

Ministère de l'Environnement, 1989 – Notre Patrimoine Naturel Limousin, 15 p. et 1 carte des Z.N.I.E.F.F. – Annexes départementales (Corrèze, 105 p., Creuse, 89 p. et Haute-Vienne, 92 p.). Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris.

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DU CENTRE-OUEST – 1978, 1979 et 1986 – Comptes rendus des cinquième, sixième et douzième sessions extraordinaires de la S.B.C.O., Région de St Junien, Département de la Corrèze, Région Limousin, N.S. IX, 13 – 99; X, 127 – 186; XVII, 213 – 320.